

manuel

Jean-Jacques Roche

RELATIONS INTERNATIONALES

9^e édition

LGDJ

un savoir-faire de

lextenso

Jean-Jacques Roche

Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

RELATIONS INTERNATIONALES

9^e édition



© 2021, LGDJ, Lextenso

1, Parvis de La Défense • 92044 Paris La Défense Cedex
www.lgdj-editions.fr

ISBN : 978-2-275-09092-4 • ISSN 0990-3909

Avertissement & Remerciements

Les relations internationales dérivent de l'histoire et du droit. Elles se situent également à la confluence de la philosophie et de la sociologie et intègrent désormais une dimension économique de plus en plus prépondérante. Leur développement s'est donc nourri d'emprunts successifs. Ceux-ci ont souvent abouti à dénaturer des concepts, dont le contenu avait été précisé par des générations de spécialistes. Comme le constate Jacques Chevallier à propos de l'« *État de droit* », ces concepts ont alors cessé d'être l'apanage de leur école d'origine. Leur emploi dans un nouveau champ disciplinaire s'est traduit par une multiplication des usages, laquelle entraîna « *une profusion et une surcharge de significations* ». Lorsque, par exemple, Raymond Aron pensa isoler la spécificité des relations internationales à travers « *la légalité et la légitimité du recours à la force* », il emprunta la *théorie de la guerre juste* au droit international. Son interprétation se situait néanmoins aux antipodes de la doctrine juridique, dont la finalité était, au contraire, de délégaliser la guerre.

Faute d'être parvenues à se constituer en une discipline autonome, les Relations internationales doivent en permanence justifier leurs emprunts. Dans le cas de l'exemple précédent, Raymond Aron s'employa ainsi à démontrer que cette légalisation de la guerre était la condition indispensable à la délégitimation des manifestations de la violence. Par des voies différentes, son objectif était donc identique à celui des juristes. Ces emprunts ne sont donc pas, *a priori*, illégitimes. De ce fait, les Relations internationales ne sauraient être accusées d'absence de rigueur pour avoir tenté, à leur tour, de donner un contenu à des notions aussi générales que la paix, la guerre, la sécurité ou la souveraineté.

Si absence de rigueur il y a, celle-ci réside avant tout dans l'incapacité où s'est trouvée la discipline des Relations internationales à borner son objet d'étude et d'imposer, par voie de conséquence, une école de pensée. À l'inverse de la médecine, autre science inexacte, elle n'a pas été en mesure de définir des spécialités qui étudient des objets artificiellement délimités, quoiqu'en symbiose permanente, permettant de reconstituer le fonctionnement d'un ensemble complexe à l'aide de techniques distinctes, scientifiquement validées. Il en résulte que les Relations internationales n'ont toujours pas réussi à structurer un savoir spécifique, définissant un *corpus* universitaire, dont la maîtrise serait indispensable pour prétendre à la reconnaissance d'une compétence particulière dans leur champ d'étude.

Cet ouvrage ne prétend nullement combler cette carence. Conçu comme un manuel, il vise à exposer les différents domaines qu'observent les internationalistes, en présentant à la fois les techniques d'analyse et les objets auxquels elles s'appliquent. La diversité de ces instruments m'a imposé de faire appel à différents spécialistes. Je tiens ici à remercier plus particulièrement le professeur Jean-François Guilhaudis pour m'avoir aidé à tenter de concilier les exigences de synthèse, propres à la science politique, et l'art de la distinction qui caractérise les études juridiques.

Sommaire

Introduction	11
§ 1. L'objet des Relations internationales	11
§ 2. Les causes d'évolution	12
§ 3. Plan de l'ouvrage	17
Chapitre 1. Les relations internationales de 1890 à 2020	21
Section 1. La fin du Concert européen (1900-1918)	23
§ 1. L'occidentalisation du monde	23
§ 2. La mondialisation des relations internationales	27
Section 2. L'entre-deux-guerres et la Seconde Guerre mondiale (1919-1945)	32
§ 1. La fragmentation de l'espace mondial	33
§ 2. Une dévolution faussée de la puissance	37
Section 3. La guerre froide (1945-1989)	43
§ 1. Compétition idéologique et interdépendance	43
§ 2. La bipolarité	49
Section 4. L'hégémonie américaine (1990-2010)	58
§ 1. Le nouvel environnement international	60
§ 2. La <i>pax americana</i>	65
Section 5. Conclusion : L'ère post-américaine 2010-2020	77
Chapitre 2. La scène interétatique	81
Section 1. La souveraineté, principe d'organisation de la scène interétatique	83
§ 1. Les éléments constitutifs de la souveraineté	84
§ 2. Les prérogatives internationales de l'État	89
Section 2. Le monde westphalien	94
§ 1. L'expansion du modèle étatique	95
§ 2. L'intérêt comme référent	105
§ 3. La conduite diplomatico-stratégique	113
Section 3. L'anarchie tempérée des rapports interétatiques	125
§ 1. La société anarchique	126
§ 2. La régulation juridique	131
§ 3. Les coopérations politiques	155
Section 4. Conclusion	166
Chapitre 3. La scène des organisations internationales	171
Section 1. Coordination et interdépendance	172

§ 1. La coopération intergouvernementale	173
§ 2. L'intégration supranationale	183
Section 2. Le multilatéralisme	193
§ 1. L'autonomie fonctionnelle	194
§ 2. L'Europe, nouvel espace d'action publique	199
Section 3. Les relations avec la scène interétatique	204
§ 1. Une autonomie réduite	204
§ 2. Des acteurs secondaires	211
Section 4. Conclusion	224
Chapitre 4. La scène de la société-monde	227
Section 1. Le monde post-westphalien	230
§ 1. Une rupture systémique	230
§ 2. L'élargissement de la gamme des acteurs	235
Section 2. La gouvernance globale	253
§ 1. De nouvelles problématiques internationales	254
§ 2. Des solidarités planétaires	262
§ 3. Une géographie des réseaux	269
Section 3. Les relations avec la scène interétatique	275
§ 1. Droit de l'environnement et diplomatie verte	276
§ 2. Les conséquences de l'irruption des sociétés civiles dans l'ordre des États	281
Section 4. Conclusion	287
Chapitre 5. La scène de l'économie-monde	289
Section 1. La mondialisation économique	291
§ 1. Le cadre de l'économie-monde	292
§ 2. La transformation du rôle de l'entreprise	299
§ 3. L'uniformisation des modèles économiques	305
Section 2. Le néomercantilisme	311
§ 1. L'illusion de la démocratie de marché	312
§ 2. Les résistances au marché	320
§ 3. Le retour du mercantilisme	325
§ 4. Mondialisation heureuse ou dictature du marché ?	328
Section 3. Les relations avec la scène interétatique : <i>lex mercatoria</i> et <i>lex publica</i>	335
§ 1. Une phase d'adaptation	336
§ 2. La complémentarité de l'État et du marché	337
Section 4. Conclusion	343

Conclusion : Relations internationales ou politique mondiale ?	347
§ 1. Les nouvelles grilles d'interprétation	348
§ 2. La potentialisation des changements induits par la cohabitation des scènes annexes à la scène interétatique	350
§ 3. L'influence de la scène de la société-monde sur la scène interétatique	353
§ 4. L'influence de la scène de l'économie-monde sur la scène interétatique	355
§ 5. L'influence de la scène des organisations internationales sur la scène interétatique	357
Index des personnes citées	361
Index analytique	367
Liste des encadrés	379

Introduction

1. La discipline « *Relations internationales* » dérive à la fois de l'histoire diplomatique et du droit international, au même titre que la science politique se situe dans le prolongement de l'enseignement du droit public. Comme la science politique est devenue une discipline autonome, les relations internationales constituent désormais une branche de cette dernière et se sont progressivement dégagées de l'histoire et du droit. À ce titre, elles ont pour objectif de construire des grilles de lecture alternatives organisant la complexité des phénomènes internationaux ; leur ambition est d'offrir à l'observateur un cadre d'interprétation lui permettant de hiérarchiser les informations d'une actualité pléthorique.

§1. L'objet des Relations internationales

2. Les circonstances qui justifèrent le besoin de penser les relations internationales comme une discipline autonome remontent aux lendemains de la Première Guerre mondiale. Les transformations du monde depuis cette période expliquent aujourd'hui la nécessité de redéfinir leur objet et le besoin d'améliorer leurs instruments d'analyse.

Comme la science politique est une invention du ^{xx} siècle, les relations internationales sont de création récente. La première chaire spécialisée fut ainsi créée en 1919 à l'Université du Pays de Galles, avant d'être copiée dans l'ensemble du monde universitaire anglo-saxon. Ce domaine d'études avait certes déjà été exploré par le passé. Certains attribuent à Jean-Jacques Rousseau la paternité de la discipline. Pour d'autres, Hobbes, Machiavel, voire Thucydide furent les précurseurs des recherches sur l'« *international* », terme qui apparut seulement en 1781 sous la plume de l'anglais Jeremy Bentham. D'autres encore font référence aux légistes de Philippe le Bel qui forgèrent le concept de « *souveraineté* » ou aux jurisconsultes des ^{xvii} et ^{xviii} siècles qui associèrent les termes de « *droit naturel* » au « *droit des gens* ». L'apport de ces auteurs ne saurait être négligé et influença durablement la discipline naissante. Cependant, les relations internationales se constituèrent en domaine autonome de recherche sous l'effet de trois facteurs qui ont façonné leur objet :

- La Première Guerre mondiale et ses quelque dix-neuf millions de morts avaient détruit le mythe de la « *mission civilisatrice* » de l'Occident. La réflexion sur les causes de la guerre et les conditions d'établissement d'une paix durable polarisèrent ainsi la discipline naissante sur les mécanismes de contrôle politique d'une violence toujours prête à ressurgir ;

- Les transformations des mécanismes d'équilibre de l'Europe du ^{xix} siècle imposaient de renoncer à l'analyse des seules causes historiques de la guerre. La discipline des relations internationales s'assigna pour objectif de remplacer l'analyse événementielle de l'histoire diplomatique par une vision

plus sociologique ; il s'agissait donc d'étudier l'influence des « *forces profondes* » sur le comportement des acteurs ;

- Enfin, le refus des États-Unis de tenir le rôle qui leur incombait à la suite de leur intervention déterminante de 1917 fut à l'origine d'une réflexion plus générale sur le rôle de la puissance et sur les finalités de l'action diplomatique.

Ces trois raisons contribuèrent à une double distinction :

- Les relations internationales furent abordées avec des méthodes distinctes de l'histoire diplomatique et du droit international dont la vision descriptive ou normative ne permettait pas d'appréhender la totalité des facteurs à l'œuvre dans la vie internationale ;

- La nouvelle discipline fut dissociée de la politique interne : à l'ordre régnant à l'intérieur des États fut opposé le désordre « naturel » observable dans la « *jungle* » internationale.

§2. Les causes d'évolution

3. Le bornage de la discipline par ces considérations historiquement et géographiquement marquées explique les difficultés actuelles pour saisir son objet. Les auteurs qui posèrent les jalons de la discipline – Hans J. Morgenthau, Raymond Aron... – publièrent en effet leurs œuvres durant les années de guerre froide auxquelles s'adaptaient parfaitement les thématiques réalistes. Cependant les Relations internationales comme discipline doivent être distinguées de leur objet d'étude, c'est-à-dire les relations internationales (en minuscule). Or la première mutation systémique des relations internationales à laquelle fut confrontée la discipline des Relations internationales infirma les postulats les plus élémentaires qui avaient été posés comme autant d'évidences indiscutables pour aborder une jungle internationale naturellement instable du fait de la lutte permanente pour la puissance à laquelle se livraient les États. Les conditions dans lesquelles s'acheva la guerre froide (A – Le choc de 1989) mais également les thématiques qui s'imposèrent pour aborder le nouveau monde (B – La mondialisation) ont contribué à transformer en profondeur une discipline qui a grandement profité de ces remises en cause pour mûrir et améliorer la pertinence de ces cadres d'analyse.

A. Le choc de 1989

4. La première difficulté pour définir l'objet des Relations internationales réside dans l'échec de la discipline pour expliquer les changements brutaux des années 1989-1990. Organisées autour de l'idée d'États égoïstes uniquement motivés par la promotion de leur intérêt national lequel était défini en termes de puissance, les Relations internationales se révélèrent incapables d'anticiper un choc d'une violence aussi considérable que l'effondrement de l'Union soviétique et la fin de la bipolarité. La faible *prédictivité* de la discipline fut en partie expliquée par le choix d'un cadre

d'étude trop dogmatique, qui attribuait aux phénomènes internationaux une nature distincte des autres phénomènes sociaux. La scène internationale était donc perçue comme un domaine spécifique caractérisé par sa nature anarchique, où la menace provenait des ambitions concurrentes des États. Ce cadre se révéla trop restrictif sous l'effet d'une double évolution. Il apparut tout d'abord nécessaire de s'interroger sur la pertinence de la distinction entre l'ordre interne et le désordre extérieur, alors même que les formes de la violence internationale se transformaient radicalement.

1. Ordre interne et désordre extérieur

5. En dépit des formidables potentiels militaires accumulés durant la guerre froide, l'Union soviétique ne s'était pas disloquée à la suite d'un affrontement avec son principal rival. Ainsi, la disparition de l'URSS ne fut pas le résultat d'une explosion provoquée par des facteurs externes, mais d'une implosion causée par des mouvements internes. Des facteurs sociaux ou économiques, non pris en compte par les instruments classiques des relations internationales, pouvaient donc avoir une influence considérable sur le cours des relations internationales. L'ordre supposé régner à l'intérieur des États s'avérait purement théorique. Le schéma pouvait à la rigueur être validé à l'intérieur des nations démocratiques ; il ne pouvait cependant pas être appliqué dans la très grande majorité des pays, où la violence endémique n'était pas régulée par les règles de l'État de droit. Dans le même temps, l'anarchie prétendue des rapports internationaux pouvait, sous certaines conditions, être tempérée par des processus multiples de coopération (organisations internationales, alliances...) et par la multiplication des règles du droit international. En outre, le développement des échanges transnationaux (commerce, finance, communication...) imposait de prendre en compte les multiples flux transfrontaliers qui se déroulaient sans menace d'un recours à la violence. Ce changement de perspective impose donc de considérer que l'ordre interne est peut-être moins parfait qu'on avait pu l'envisager alors que l'anarchie internationale est sans doute moins absolue qu'on avait pu le supposer.

2. La transformation de la violence

6. La violence était au centre de la perception classique des Relations internationales. Mais, parmi toutes les formes de violence, les premiers auteurs réalistes s'étaient focalisés sur la seule violence entre États. Or, la fin de la guerre froide se caractérisa par une considérable réduction de cette violence (deux guerres interétatiques étaient répertoriées en 2019 par l'Uppsala Conflict Data Program, même si plusieurs États étaient toujours en état de guerre mais sans avoir déclenché d'opérations militaires durant cette année). Le fait que cette période se soit achevée sans l'holocauste généralisé qui avait été une obsession durant quarante-cinq ans – il suffit pour s'en convaincre de regarder la considérable filmographie sur

ce thème de *Docteur Folamour* à *Terminator* – confirma cependant la justesse des thèses réalistes qui considéraient nécessaire de légitimer la violence des États pour délégaliser le recours à la force. La remise du prix Nobel de la paix aux Casques bleus en 1988 consacra ce succès, alors même que le conflit ethnique qui venait de commencer dans l'enclave arménienne du Nagorny-Karabakh en Azerbaïdjan préfigurait les conflits de l'après-guerre froide qui se caractérisèrent par trois éléments. Tout d'abord, l'*intervention* dans les conflits intérieurs qui avait été exclue jusqu'à présent au nom de la non-ingérence devint subitement la règle à tel point que les États démocratiques se retrouvèrent dans l'obligation de justifier auprès de leur opinion publique leur non-intervention (comme ce fut le cas en 2013 en Syrie). En deuxième lieu, la participation des grandes puissances à ces conflits intérieurs se traduisit par l'apparition d'un nouveau concept – la *guerre asymétrique* – qui n'était sans doute pas très différent de la guerre révolutionnaire théorisée par Mao-Zedong ou encore de la petite guerre (guérilla) coloniale –, mais qui rappelait les difficultés d'adaptation récurrentes des armées régulières confrontées à ces conflits de faible intensité. Enfin, en troisième lieu, le sentiment d'insécurité qui se diffusa dans les opinions publiques trouva son origine dans l'internationalisation de ces conflits intérieurs puisque, s'il n'y avait *plus de menaces aux frontières* du monde occidental, il n'y avait *plus en même temps de frontières aux menaces*. L'irruption de groupes non étatiques défiant les États les plus puissants au nom d'enjeux intérieurs imposa une révision radicale de la perception de l'anarchie internationale alors même que les alliances *ad hoc* ou les opérations extérieures sous mandat des Nations unies montraient que les facteurs de coopération devaient autant être pris en considération que les risques de confrontation dans les rapports interétatiques.

B. La mondialisation

7. L'ouverture des sociétés et des économies contribue également à élargir le cadre classique des relations internationales. Celles-ci avaient été envisagées à partir de la prééminence de l'État. La sphère politique dominait les sphères économique, culturelle ou idéologique. L'intensification des relations économiques et financières, le maillage de plus en plus serré des réseaux d'information et de communication ou encore l'amélioration des moyens de transport furent les manifestations les plus évidentes du développement des relations transfrontalières qui tendaient à échapper au contrôle des États. À côté des relations *interétatiques*, se développèrent donc des relations *transnationales* qui échappaient au contrôle des États. Il en résulta trois conséquences :

- L'État avait été considéré comme étant l'acteur central des relations internationales par rapport auquel se définissaient tous les autres intervenants de la vie internationale (organisations internationales, firmes transnationales, organisations non gouvernementales...). Ces acteurs, autrefois jugés secondaires, n'étaient pas en mesure de contester à l'État sa primauté ; il est

désormais indispensable d'admettre qu'ils disposent d'un plus grand nombre d'opportunités pour échapper à la tutelle étatique.

- Les instruments de régulation de la vie internationale avaient été envisagés sous un angle exclusivement politique. L'émancipation progressive des acteurs non étatiques imposa de prendre en compte d'autres logiques. On assista alors à une dissociation entre les domaines relevant de la *haute politique* (la diplomatie, les questions de sécurité et de stratégie...) et les domaines plus quotidiens, où les considérations politiques entraînent en concurrence avec d'autres priorités et d'autres modes de raisonnement. Cette évolution consacra la distinction de Stanley Hoffmann entre la *high politics* et la *low politics*. Les difficultés pour saisir l'objet des Relations internationales s'expliquent donc par la confrontation de ces logiques concurrentes. L'analyse classique des relations internationales supposait que toutes les tensions pouvaient se résoudre par l'intervention du politique, qui imposait un cadre de pensée uniforme. Cette primauté du politique est contestée à présent par les capacités d'acteurs tiers, qui sont en mesure d'imposer leur propre logique de fonctionnement ou de récuser l'intervention des États. Au schéma unitaire de résolution des tensions par l'intervention du politique se substitue donc un schéma plus complexe où les exigences du politique entrent en conflit avec d'autres exigences (économiques par exemple). Certains auteurs en concluent que les États ont perdu tout moyen de pression sur les autres acteurs de la vie internationale. De manière moins arbitraire, il est possible de considérer que les difficultés rencontrées dans le champ des études internationales s'expliquent par le *choc de logiques concurrentes* : les États doivent tenir compte des stratégies d'évasion et d'évitement des autres acteurs intervenant à l'international, ce qui explique la contestation de leur position hégémonique dans la vie internationale.

- Corollaire du point précédent, l'irruption de ces multiples acteurs transnationaux privés déplace le centre de gravité des relations internationales. Celles-ci étaient centrées depuis leurs origines sur le contrôle de la violence interétatique. Cette préoccupation n'a pas disparu avec le recul de la violence entre les États que l'on peut constater aujourd'hui. Les instruments qui ont servi à faire reculer la guerre sans pour autant la placer « hors-la-loi » doivent ainsi toujours être maintenus en état de fonctionnement. C'est, ce qu'il est possible d'appeler, « l'Ancien Monde de la sécurité ». Mais cet Ancien Monde cohabite avec un « Nouveau Monde de la sécurité » où celle-ci est devenue « globale » et intègre aussi bien des composantes économiques et financières qu'une dimension relative aux droits de l'homme et aux valeurs, sans oublier les questions environnementales et sanitaires. Ces préoccupations ont longtemps été considérées comme marginales dans l'agenda diplomatique d'États prioritairement préoccupés par leur survie ; elles sont désormais devenues centrales, non seulement parce que la question du contrôle de la violence interétatique est temporairement moins préoccupante, mais également du fait de l'irruption de ces multiples acteurs privés réunis par des problématiques qui ne peuvent trouver de solutions au simple niveau national. Ce qui était par le passé considéré comme une approche critique des Relations internationales devient désormais l'approche « *mainstream* » au sens où ces

questions structurent à présent l'agenda diplomatique international. Ceci étant, il est possible de constater que, devenues « *mainstream* », ces approches sont désormais contestées par une nouvelle radicalité qui, dans le cadre d'une approche « *intersectionnelle* », dénonce la prédominance des modèles issus de l'histoire occidentale en imposant des modèles universels (notamment en matière de droits de l'homme) qui ignoraient les attentes des groupes minoritaires.

Ces trois observations imposent alors de reconsidérer le rôle de l'État, surtout quand on considère que cet « *État toujours inadéquat et pourtant toujours indispensable* », selon la formule de Karl Deutsch, demeure le principal acteur de la vie internationale. Cette nouvelle approche aboutit à un réexamen complet du concept d'État utilisé par les premiers théoriciens des relations internationales. La césure classique entre l'interne et l'externe permettait en effet de ne pas avoir à s'interroger sur la nature même de l'État. Les auteurs réalistes considéraient ainsi que tous les États, quelle que soit leur forme ou leur taille, remplissaient les mêmes fonctions internationales. Le terme « *État* » était donc utilisé de manière indifférenciée pour qualifier toute autorité politique souveraine. Deux phénomènes contribuèrent à briser cette unité supposée. Tout d'abord, l'approfondissement de l'intégration européenne fut à l'origine de l'apparition d'une nouvelle entité politique qui ne s'intégrait dans aucun des schémas classiques d'analyse. Jacques Delors parla à son propos d'*objet politique non identifié* pour qualifier cette construction sans équivalent. Or, si l'on ne détruit que ce que l'on remplace, il convient donc aujourd'hui de considérer que, pour la première fois, les tenants de la thèse ancienne du « *dépérissement de l'État* » disposent d'une alternative crédible. Par ailleurs, les études portant sur l'analyse du processus décisionnel ont mis en évidence la diversité des logiques de fonctionnement au sein même de l'État. Celui-ci était antérieurement considéré comme une entité autonome et neutre. État et gouvernement étaient confondus, les autorités gouvernementales disposant du *monopole de la représentation diplomatique*. La prise en compte des intérêts divergents des administrations au sein même de l'État et l'influence grandissante des experts brisèrent ce principe d'unité. La collectivité nationale ne se réduit plus à un acteur individuel (l'État) poursuivant un objectif rationnel défini en termes d'intérêt général. L'analyse des procédures d'évaluation, de délibération et de décision aboutit à « *disséquer* » l'État : les intérêts et les ambitions des *segments* qui le composent ne sont ni rationnels ni convergents, ni obligatoirement mus par la recherche de l'intérêt général. L'évolution actuelle des études internationales conduit donc à *ouvrir la boîte noire de l'État*, pour tenter de comprendre le mode d'élaboration des décisions. Cette « *désessentialisation* » de l'État aboutit donc à remettre en cause la possible utilisation du modèle rationnel pour comprendre le comportement de l'État à l'extérieur et débouche sur l'idée que la diplomatie doit être considérée comme une politique publique comme les autres. Ce qui conduit d'ailleurs un auteur réaliste comme Kenneth Waltz à considérer que l'étude de la politique extérieure des États ne fait plus systématiquement partie du champ des études internationales.

§3. Plan de l'ouvrage

8. Une discipline scientifique se développe par l'énoncé de programmes de recherche successifs, par la confrontation des résultats et par la stratification des connaissances acquises. Beaucoup plus rarement se produisent des « *révolutions scientifiques* » qui créent de nouvelles structures d'interprétation des connaissances existantes et qui orientent la recherche vers des domaines radicalement nouveaux (la révolution copernicienne).

La crise de la prédictibilité des relations internationales impose-t-elle une telle révolution qui condamnerait à l'oubli les approches classiques ? Deux arguments permettent de réfuter une hypothèse aussi radicale :

- Tout d'abord, la pratique des relations internationales ne doit pas être confondue avec les théories qui permettent de les aborder. L'approche théorique doit expliquer et non pas prévoir : elle n'a pas pour vocation d'anticiper les révolutions, ce qui reviendrait à lui demander de mettre à la disposition des gouvernements les moyens de les éviter. Les cadres dominants de l'analyse des relations internationales se sont contentés d'isoler des dimensions particulières de la vie internationale (la puissance, la sécurité, la violence...) et d'élaborer les instruments permettant de mieux appréhender les problèmes qui en découlaient. L'explication pouvait aider à la résolution des problèmes mais cette dernière fonction demeurait du domaine des praticiens. Par exemple, les théories réalistes n'ont certes pas prévu la rupture de 1989. Elles ont cependant fourni le cadre intellectuel pour penser la puissance, qui fut le principal levier d'action de la guerre froide et qui permit d'y mettre fin sans affrontement majeur. Aujourd'hui, ces théories se sont transformées assez radicalement et privilégient désormais la sécurité à la puissance comme plus petit dénominateur commun des acteurs internationaux, tout en considérant que les représentations du monde sont socialement construites par les identités. Ce renouvellement, qui a certes été source de nombreuses joutes théoriques dans les années ayant suivi la fin de la guerre froide, permet à présent un débat apaisé où les convergences entre les différentes approches produisent des modélisations du monde beaucoup moins manichéennes que par le passé. Le réalisme considère ainsi aujourd'hui que la confrontation entre les nations s'accompagne également de coopérations imposées alors que les doctrines libérales réintroduisent l'État comme facteur de pacification de sociétés civiles déchirées.

- Concernant la violence internationale, les analystes réalistes ont procédé de la même manière que les praticiens, en ne s'intéressant qu'à la violence entre les États (les Nations unies avaient ainsi pour objectif d'interdire le recours à la force entre les seuls États). À l'inverse, la violence à l'intérieur des États a été négligée, parce que les usages de la vie internationale excluèrent toute possibilité d'ingérence dans les affaires internes des nations. Les sociétés civiles ont ainsi longtemps été sacrifiées à la paix des États. Cependant, le fait que la guerre froide se soit achevée sans apocalypse nucléaire (la principale préoccupation de l'époque) témoigne néanmoins du

bien-fondé des options intellectuelles adoptées. En outre, les doctrines réalistes ont élaboré le principal instrument qui a rendu possible la cohabitation entre les adversaires de la guerre froide, l'*arms control*. Ces doctrines doivent donc être créditées d'une relative efficacité, même s'il convient de renouveler leurs problématiques pour leur permettre de fournir de nouveaux cadres explicatifs de l'environnement de l'après-guerre froide.

Ce renouvellement des problématiques impose une diversification des instruments d'analyse. Quatre instruments se révèlent désormais indispensables pour aborder l'étude des phénomènes internationaux : l'histoire, le droit, la sociologie et l'économie. L'histoire doit permettre d'identifier les tendances unissant les événements singuliers qui la composent. Un minimum de références chronologiques s'avère donc indispensable pour situer dans le temps les phénomènes analysés (Chapitre 1 « Les relations internationales au xx^e siècle »). Le droit analyse les tensions entre l'énonciation de nouveaux principes définissant les orientations souhaitables de la communauté internationale et les résistances à l'application de ces mêmes principes. La sociologie pénètre à l'intérieur des sociétés pour affiner la connaissance des enjeux sociaux ayant une influence sur la vie internationale. Enfin, l'économie impose de s'interroger sur les relations unissant le pouvoir à la puissance et sur l'autonomie des autorités politiques dans un environnement marqué par une interdépendance accrue.

Cette association d'outils fort différents les uns des autres rend plus difficile la définition d'un objet unique sur lequel s'accorderait l'ensemble des internationalistes. Par souci de simplification, il est cependant possible de dissocier les *relations interétatiques* – où domine la logique politique – des *relations transnationales* qui intègrent l'ensemble des phénomènes politiques, économiques et sociaux ayant des répercussions internationales. Cette différenciation est néanmoins arbitraire et il convient d'étudier les modes d'interaction entre ces différentes scènes qui ne sont ni isolées les unes des autres, ni substituables les unes aux autres.

Dans son « *Que Sais-je ?* » consacré au droit international publié en 1963, René-Jean Dupuy distinguait ainsi la société internationale relationnelle et la société internationale institutionnelle. La *société relationnelle* est la société des États en relations constantes les uns avec les autres par l'intermédiaire d'un *droit volontariste* coordonnant leurs intérêts et leurs objectifs. Cette société n'est ni parfaitement organisée, ni fatalement anarchique. La *société institutionnelle* est pour sa part l'univers de la transnationalité, où des organes supranationaux se superposent aux autorités étatiques préexistantes. Cette « *communauté internationale en voie de formation* », qui suppose la subordination des États à un ordre supérieur à leurs propres lois, n'est ni une utopie, ni un processus généralisé. L'originalité de l'approche de R.-J. Dupuy réside dans l'étude des mécanismes unissant ces deux sociétés, indissociablement *enchevêtrées* l'une dans l'autre.

Cette analyse déjà ancienne constitue un excellent point d'ancrage pour penser le monde de l'après-guerre froide. Il convient cependant de différencier ces deux sociétés internationales originelles. La complexification des

mécanismes de coopération internationale et l'intensification des échanges transnationaux conduisent ainsi à distinguer quatre scènes distinctes :

- **La scène de la société interétatique** est le domaine des États qui, loin d'être livrés à eux-mêmes dans un environnement totalement anarchique, tentent également de maximiser leurs intérêts par voie de dialogue et par l'acceptation de règles communes établies par consentement mutuel (Chapitre 2) ;

- **La scène des organisations internationales** décrit les processus de *coopération intergouvernementale* par le biais des organisations internationales. Dans le même temps, la réussite de la construction européenne impose de tenir compte de l'apparition d'organisations internationales d'un nouveau type qui complètent la simple coopération intergouvernementale par des mécanismes d'*intégration supranationale* (Chapitre 3) ;

- **La scène de la société transnationale** est caractérisée par l'irruption de nouvelles problématiques (environnement, religions, migrations...). Celles-ci témoignent moins de l'apparition d'une société-monde que de l'ouverture des sociétés internes sur le monde (Chapitre 4) ;

- **La scène de l'économie-monde** est le champ de la globalisation des échanges. L'évolution de l'environnement international, sous l'influence des marchés, modifie aussi bien le mode de fonctionnement des acteurs économiques que les méthodes d'action des États. Ceux-ci se trouvent ainsi dans l'obligation de recomposer leurs stratégies d'intervention pour tenir compte des capacités d'évitement des autres acteurs (Chapitre 5).

À cette première lecture verticale, fondée sur la prise en compte des différences, il convient d'ajouter une lecture horizontale qui combine les logiques propres à chacun des domaines étudiés. Parallèlement à l'étude des facteurs d'éclatement de la scène internationale, il importe donc de rassembler les morceaux épars d'un puzzle artificiellement découpé pour les besoins de l'analyse. Au demeurant, les phénomènes qui justifient ces découpages ne sont pas récents et étaient déjà à l'œuvre quand les relations internationales étaient abordées à l'aide d'une doctrine unitaire. La mondialisation économique était déjà à l'œuvre à l'aube du xx^e siècle, à une époque où la libre circulation des hommes et des idées « *transnationalisait* » déjà les relations interétatiques au mépris des frontières et des souverainetés. C'est donc seulement la perception de ces phénomènes qui a été modifiée sous l'effet de leur convergence à une époque qui correspond approximativement à la fin du monde de la guerre froide. Selon Zaki Laïdi, c'est donc un nouveau *temps mondial* qu'il convient de décrypter en analysant l'enchaînement des processus anciens de mondialisation économique, sociale et culturelle. Pour *donner sens* à cette époque nouvelle – où l'observateur peut avoir conscience que rien ne sera plus comme avant, même s'il constate la permanence des anciennes pratiques et des anciens codes –, il importe dès lors de combiner les éléments d'analyse propres à chacun des domaines recensés. La **scène internationale** reconstituée dans la conclusion se présentera ainsi comme une tentative de synthèse, recomposant les hiérarchies entre acteurs et redéfinissant leurs marges respectives de manœuvre, dans un environnement marqué par une interdépendance asymétrique et fondamentalement inégalitaire.

